

Avril 2021

L'actualité des projets du CISIRH

[DSN] L'équipe CTDSN outille ses partenaires avec un simulateur de contrôle des profils cotisants

Le chantier de mise en conformité des données, mis en œuvre depuis plus d'un an avec les services Liaison rémunération (SLR) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et les employeurs (ministères et établissements publics), fait apparaître un nombre conséquent de rejets sur les rubriques concernant le statut de l'agent et plus particulièrement sur certaines données pour les contractuels (date de fin de contrat, ...)

L'équipe CTDSN a constaté que ces rejets sont en partie liés à une mauvaise utilisation des profils cotisants.

À la demande des employeurs, le CISIRH a développé un simulateur des profils cotisants qui permettra dès avril 2021 de valider la cohérence de leur triplet :

- Code STAT (code situation statutaire) : codification qui définit la situation statutaire de l'agent ;
- Code SS (code de sécurité sociale) : codification déclenchant le régime de sécurité sociale ;
- Code RC (code de retraite complémentaire) : codification déclenchant le régime le régime de retraite complémentaire.

L'objectif a été de construire un outil web dynamique, à destination des gestionnaires RH, leur permettant de garantir la cohérence entre le profil cotisant d'un agent et le fondement juridique auquel il se rapporte.

Le principe d'utilisation est simple, le simulateur permet aux gestionnaires de préciser :

- Le fondement juridique de départ c'est-à-dire le texte réglementaire sur lequel s'appuie le recrutement ;
- Le fondement juridique décline les seuls codes STAT correspondants ;
- Les fondements et le code STAT sélectionné déclinent les seuls codes SS applicables ;

- Le fondement juridique, le code STAT et le code SS déclinent les seuls codes RC compatibles.

Le simulateur des profils cotisants permet aux gestionnaires RH de contrôler instantanément la cohérence des profils cotisants qu'ils veulent saisir dans le dossier de l'agent. Cet outil exploite les référentiels du Noyau RH FPE du CISIRH qui font l'objet de mise à jour annuelle. Ce simulateur est accessible depuis le 14 avril 2021 à l'adresse : https://api.cisirh.rie.gouv.fr/profil_cotisant/.

[BSIMRH] Lancement des club utilisateurs RenoIRH Décisionnel 2021

Avec les différents ministères, l'équipe RenoIRH Décisionnel a organisé le premier « club U » (club utilisateur) de l'année 2021 sous un nouveau format qui permet de mieux identifier les besoins d'utilisation grâce à des séances interactives.

Cette première rencontre effectuée en distanciel a permis de réunir 20 participants de 9 ministères différents autour du thème de la PAIE.

Un éclairage a pu être apporté sur l'ensemble des problématiques et évolutions liées aux restitutions des indicateurs de paie, notamment sur les points suivant :

- source du code et libellé grade NNE (nomenclature des emplois utilisée par la DGFIP)
- possibilité d'obtenir l'année des rappels de paie au titre de laquelle ils sont versés
- commentaires du bulletin de paie, restitutions avec dernier mois de paie uniquement.

La prochaine rencontre aura lieu au mois d'Avril et portera sur le thème des ETP (équivalent temps plein).

Avril 2021

L'actualité des projets du CISIRH

[BSRMRH] Atelier avec la DGAFP sur les abattements indemnitaires

Un atelier consacré à l'étude des impacts des congés et absences sur le versement des primes et indemnités de la fonction publique d'Etat a été organisé le vendredi 19 mars par visioconférence avec la DGAFP.

Cet atelier a été l'occasion de rappeler le contexte et les objectifs de cette étude :

- l'harmonisation des pratiques ministérielles afin d'assurer l'égalité de traitement entre les agents ;
- la réalisation d'une matrice interministérielle qui identifie, pour chaque type de congé ou d'absence, l'abattement applicable à chaque catégorie d'indemnité afin, notamment, de paramétrer le module « SI PRIMES » proposé par le CISIRH.

Cet atelier a eu pour objet de :

- présenter les catégories d'indemnités homogènes et aux abattements identiques en fonction des congés/absences définies par le BSRMRH ;
- échanger sur les convergences et les divergences entre les catégories d'indemnités définies par le CISIRH et celles de la DGAFP destinées à identifier les discriminations hommes/femmes ;
- clarifier la typologie de certaines indemnités (notamment l'IFSE) ;
- proposer le calendrier prévisionnel des prochaines réunions de travail en bilatéral.

La DGAFP a confirmé son intérêt pour ces travaux qui pourront alimenter la mise à jour du décret du n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés. Il a été convenu que la convergence totale entre les catégories indemnitaires définies respectivement par le BSRMRH et la DGAFP n'était pas indispensable dès lors qu'elles répondaient à des objectifs différents.

Les prochaines réunions auront pour objectif d'aboutir à :

- la validation des catégories d'indemnités pour la réalisation de la matrice par le BSRMRH du CISIRH ;

- la détermination des catégories d'indemnités qui convergent avec celles de la DGAFP ;
- la validation des abattements applicables aux familles d'indemnités en fonction des différents congés et absences.

A l'issue de cette première phase de travaux, le BSRMRH organisera une réunion en visioconférence avec les ministères afin de leur présenter le bilan des travaux réalisés avec la DGAFP et de leur proposer des ateliers en vue de valider la matrice interministérielle des impacts congés et absences.

[BAG] Lancement de la 3^{ème} phase d'expérimentation Place des talents

Place des talents est, dans cette phase d'expérimentation, un projet interne au CISIRH qui est dédié à l'échange et à la valorisation des compétences entre agents.

Ce dispositif s'appuie sur deux axes principaux :

- un outil de mise à disposition ou recherche de compétences entre agents,
- un dispositif interne d'animation autour des compétences

Pour le lancement de sa 3^{ème} phase d'expérimentation, le bureau des affaires générales et le Lab innov du CISIRH ont choisi d'organiser une sensibilisation au Règlement Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA).

Cette sensibilisation qui s'est tenue le 25 mars en distanciel, était animée par Aurélien LOUCHE, chargé du pilotage transverse auprès de la direction et référent RGAA.

Le RGAA a pour objectif de qualifier l'accessibilité des contenus et applications présentés sous forme numérique et consultables à travers un navigateur web, quel que soit le support.

Cette sensibilisation a permis aux agents de mieux appréhender les enjeux du RGAA et d'acquérir les bonnes pratiques en la matière.

Avril 2021

Focus sur : Le Noyau RH FPE version 20.10.00

Qu'est-ce que le noyau RH FPE ?

Le Noyau RH FPE permet d'assurer la qualité, la cohérence et l'homogénéité des données, des règles de gestion, et des pratiques sur l'ensemble de la chaîne RH (gestion administrative-payé-post payé).

Il se compose :

- d'un ensemble de référentiels modélisant les règles statutaires RH de la fonction publique de l'Etat destiné aux systèmes d'information RH ;
- d'une documentation métier régulièrement enrichie et mise à jour : recueil des fiches carrière, guide d'avancement d'échelon.

Qu'apporte la nouvelle version intermédiaire 20.10.00 du Noyau RH FPE ?

La nouvelle version intermédiaire du Noyau 20.10.00 a été publiée et diffusée le 5 mars 2021.

Cette version du Noyau RH FPE prend notamment en compte :

- les mises à jour des **Référentiels de Classification Centraux (RCC)** réalisées depuis la diffusion de la version d'actualisation 20.00.06 du Noyau RH FPE ;
- la création de **nouvelles règles de contrôles intellectuels** dans les tableaux RGRH restructurés et des règles d'impacts. Elles sont accessibles depuis l'application INGRES et le chatbot Rebecca ;
- la mise à jour des **guides de référence relatifs à l'avancement de grade et à l'avancement d'échelon** suite aux évolutions des nomenclatures positions/situations administratives, sanctions et congés/absences ;
- la publication de l'acte PACTE Cerfa, de 174 actes documentaires de **la bibliothèque des actes** dont 171 actes modélisés.

Elle intègre également **26 fiches de maintenance (FIME)** portant notamment sur :

- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- la prise en compte du décret 2020-524 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- les nouvelles règles d'utilisation des congés accumulés sur le compte épargne-temps (CET) par les agents publics après un congé de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, de solidarité familiale ou de proche aidant (D 2020-287) ;
- les dispositions du décret n° 2020-530 relatives à la titularisation dans un corps ou cadre d'emploi de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage ;
- la prise en compte des agents contractuels « juristes assistants » du Conseil d'Etat ;
- le décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique ;
- l'actualisation des RGRH pour satisfaire à la norme DSN ;
- l'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants en cas de fermeture d'école ou de crèche dans le contexte de la COVID-19 ;
- la mise à jour des attributs « Ministères fichier GEST » dans la nomenclature Ministères et institutions de la République
- etc.

L'ensemble de ces évolutions peut être consulté sur <https://hopper.cisirh.budget.gouv.fr> et sur les portails <https://www.data.gouv.fr>, <https://www.data.economie.gouv.fr>, ainsi que sur le portail PissarHo du CISIRH <https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr>.